

COMMUNE DE MENDE

**OBJET :**  
**Vente**  
**commune de**  
**Mende / SCI**  
**MALS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance Publique du 20 Octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt du mois d'octobre, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Nombre de Conseillers  
Municipaux :

- en exercice : 33
- présents à la séance : 24
- représentés : 8
- absent : 1

**Etaiient présents :** Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Madame Aurélie MAILLOLS, Monsieur Alain COMBES, Adjoints, Monsieur Raoul DALLE, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Philippe POUGET, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et de  
l'affichage de la  
convocation :

**13 octobre 2022**

**Par procuration :** Madame Marie PAOLI (Madame Elizabeth MINET-TRENEULE), Madame Ghaliya THAMI (Monsieur Thierry JACQUES), Madame Catherine THUIN (Monsieur Philippe TORRES), Madame Sonia NUNEZ VAZ (Monsieur Aurélien VAN de VOORDE), Monsieur Nicolas ROUSSON (Madame Betty ZAMPIELLO), Monsieur Francis DURSAPT (Madame Régine BOURGADE), Monsieur Karim ABED (Monsieur Philippe POUGET), Madame Michelle JACQUES (Monsieur Jérémy BRINGER), Conseillers Municipaux.

Date de l'affichage  
à la porte de la  
Mairie et  
publication sur le  
site internet :  
03/11/2022

**Absente :** Madame Emmanuelle SOULIER, Conseillère Municipale.

Indiquer si le  
Conseil a décidé  
de se former en  
comité secret :  
Non

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Régine BOURGADE, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Monsieur Nicolas TROTOUIN expose :

Par délibération du 30 Juin 2022, la commune de Mende exerçait son droit de reprise sur la parcelle, AH N° 631, située 8 Rue de la Toscane acheté le 8 Juin 2008 par M. et Mme André PELISSIER.

Aujourd'hui, la SCI MALS se porte acquéreur dudit lot. Aussi, conformément à l'estimation du pôle d'évaluation domaniale du Gard,

Il est proposé :

- de **CEDER** la parcelle AH N° 631 pour une contenance de 229 m<sup>2</sup> située 8, Rue de la toscane à MENDE pour un prix de 20.610,00 €.  
Frais notariés à la charge de la SCI MALS.

- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte de cession en l'étude de Me Annick PAPPARELLI-DARBON et Bertrand FOULQUIE, Allée Paul Doumer à Mende.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

#signature2#

Pour extrait conforme,  
Fait à Mende,  
Le Maire,  
Laurent SUAU

#signature1#

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)